RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 3CC4383D-E1BF-4CA5-9FB0-ABFD5F4FFD86

30 AGV SCI
Société civile au capital social de 177.001.000 euros
Siège social : 23, rue du Roule, 75001 Paris
804 736 098 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

DECISIONS DES ASSOCIES PRISES PAR ACTE UNANIME EN DATE DU 20 MARS 2025

L'an deux-mille vingt-cinq,

Le 20 mars,

Les soussignées :

- **30 AGVH 1 S.à r.l.**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190451 ;

- **HOTEL 30 AGV SAS**, société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 86.657.600 euros, dont le siège social est situé 30, avenue George V, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 824 085 179 ;

détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la Société (les « **Associés** ») ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :
- des statuts actuels de la Société (les « **Statuts** ») ;
- la demande d'agrément de cession d'une part sociale détenue par 30 AGVH 1 S.à.r.l au capital de la Société (la « **Demande** »),
- du projet des nouveaux statuts de la Société.

Après avoir rappelé que les décisions collectives des associés de la Société peuvent être prises par consentement unanime des associés exprimé dans un acte sous seing privé, conformément à l'article 16.1 des Statuts ;

Ont pris, par acte unanime, les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de la cession de la part sociale détenue par 30 AGVH 1 S.à.r.l ;
- Modification corrélative des Statuts ;
- Pouvoirs pour formalités.

- I –

Docusign Envelope ID: 3CC4383D-E1BF-4CA5-9FB0-ABFD5F4FFD86

PREMIERE DECISION

Autorisation de la cession de la part sociale détenue par 30 AGVH 1 S.à.r.l

Les Associés, après avoir pris connaissance de la Demande,

décident, en application de l'article 11.3 des Statuts, d'autoriser la cession d'une (1) part sociale détenue par 30 AGVH S.à.r.l. dans le capital de la Société au profit de la société 30 AGVH 2 S.A., société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190466 (la « **30 AGVH 2 S.A.** ») et d'agréer 30 AGVH 2 S.A. en qualité de nouvel associé de la Société.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des Statuts

Sous la condition suspensive de la réalisation définitive de la cession de la part autorisée dans la décision qui précède, les Associés, **décident** de modifier les articles 7 et 8 des statuts de la Société, qui seront désormais rédigés comme suit :

*« **Article 7 - Apports***

[…]

Aux termes d'un acte de cession en date du 20 mars 2025, 30 AGVH 1 S.à r.l. a cédé une part sociale à la société 30 AGVH 2 S.A., société anonyme constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190466.

Article 8 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de cent soixante-dix-sept millions et mille (177.001.000) euros.

Il est divisé en dix-sept millions sept cent mille et cent (17.700.100) parts sociales d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, attribuées aux associés conformément à ce qui suit :

30 AGVH 2 S.A.

une (1) part sociale, numérotée 1,

Hôtel 30 AGV SAS

dix-sept millions sept cent mille et cent quatre-vingt-dix-neuf (17.700.099) parts sociales numérotées 2 à 17.700.100. »

TROISIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Les Associés **décident** de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

Docusign Envelope ID: 3CC4383D-E1BF-4CA5-9FB0-ABFD5F4FFD86

A cette fin, un original du présent acte est remis au gérant, qui le reconnaît.

***

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des Associés sera mentionné sur le Registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les Associés sera conservé dans les archives de la Société.

Le présent acte sous seing privé est signé de manière électronique, via la plateforme de signature électronique DocuSign, conformément aux dispositions du règlement n°910/2014/UE sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur, dit règlement « eIDAS ».

[redacted]

30 AGVH 1 S.à r.l.

Représentée par son représentant permanent Jacques Reckinger

DocuSigned by:

[redacted]

8B7038508BFA497...

Hôtel 30 AGV SAS

Représentée par son président la société 30 AGVH 2 SA

Représentée par son administrateur unique la société 30 AGVH 1 Sàrl, elle-même représentée par son représentant permanent Jacques Reckinger